

Histoire des cloches de Griesbach après 1918

En 1917, la pénurie de métaux a poussé les autorités militaires allemandes à réquisitionner les cloches des églises dans les régions occupées, 300 cloches quittent l'Alsace pour un dépôt à Francfort pour être transformées en douilles et balles de fusils. Les communes reçurent une indemnité payée en Reichsmark, indemnité que les rares communes, dont les cloches confisquées ont été retrouvées se trouvèrent dans l'obligation de rembourser aux Allemands.

Griesbach comme la plupart des communes peut garder la petite cloche pour rythmer la vie du village et sonner le deuil de ses enfants morts sur les champs de batailles.

Dès 1919 le curé Sonntag en accord avec le pasteur Muller fait une demande au fondeur de cloches Causard de Colmar pour savoir le prix d'une cloche de 300 kg. Commence un feuilleton qui va durer plus de quatre années.

Par retour de courrier le 31 octobre 1919, le fondeur prévient que le kilogramme de bronze coûte à peu près 8,50 francs, il demande si la cloche est seule ou s'il faut l'accorder avec une autre, de plus le berceau doit être en bon état, s'il faut le changer cela coûtera le 10^{ème} de la cloche, il faudra aussi prendre en compte le salaire des monteurs et de l'outillage. Le curé Sonntag répond que la suite du projet sera à voir avec le maire. Le 7 décembre 1919 Causard demande au curé Sonntag le diamètre de l'ancienne cloche et les mesures du berceau. Dès réception des éléments demandés un devis sera envoyé.

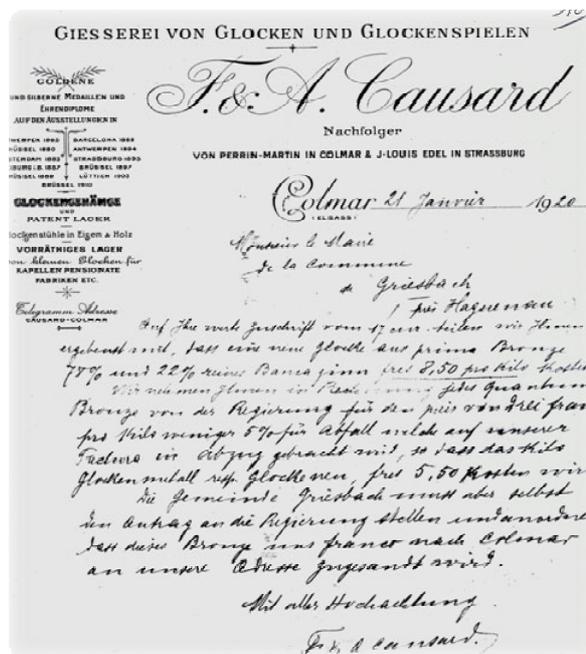
Le 18 décembre le curé Sonntag fait un courrier au conseil municipal, où il précise les négociations avec le fondeur et demande au conseil de prendre la suite vu que l'ancien conseil avait donné son accord (le 10 décembre Dangler Henri devient maire à la place de Mahler Georges). Il précise aussi qu'en plein accord avec le pasteur Muller la cloche ne doit pas porter d'autres inscriptions que « commune de Griesbach 1920 », il demande au maire d'envoyer les mesures demandées par Causard, il précise aussi qu'il se retire de l'affaire pour ne pas créer de problèmes confessionnels, et demande au conseil municipal de mener à bonne fin le retour d'une cloche dans le village.

Pour l'instant, l'affaire avance vite. Le 30 décembre 1919 le maire Dangler écrit une lettre à l'Office des Réclamations de Guerre de Strasbourg pour l'informer que sa commune doit commander une nouvelle cloche pour une dépense d'un montant de 3000 Frs. Le prix payé par le fisc allemand n'étant que de 1500 Reichsmark, il demande que le surplus soit inscrit comme

réclamation de guerre et demande confirmation de l'accord.

Début janvier 1920 le curé prévient le maire que pour avoir un prix minoré pour les métaux il faut qu'il s'adresse au préfet. Il regardera lui même avec le fondeur pour le poids exact du métal nécessaire mais pour cela, il devra avoir les mesures et la tonalité de la cloche. L'appariteur et l'instituteur peuvent s'en occuper.

Suite au courrier du maire les Ets. Causard répondent le 21 janvier 1920 qu'il faut pour un bronze de qualité 78% de cuivre et 22% d'étain pur pour 8,50 frs. Il prend en compte un prix de 3frs le kilo moins 5% pour les déchets de métal, de cette façon le prix serait de 5,5 frs, mais c'est à la commune de faire la demande au gouvernement pour bénéficier de ce tarif.



Le 16 février 1920 le maire Dangler demande au nom de la commune par courrier en allemand au préfet la cession de bronze pour remplacer la cloche ravie par l'invasisseur allemand. Réponse sèche du préfet le 7 avril : merci de reformuler votre demande en français et de mentionner le poids de cuivre et d'étain à défaut de bronze nécessaire pour la cloche ainsi que le fondeur où il faut envoyer le métal, joindre aussi l'acceptation de la cession de ce matériel. La demande des quantités est faite le 14 avril aux Ets. Causard. La réponse arrive le 19 avril, pour fabriquer une nouvelle cloche d'un poids d'environ 300 kg, il faut calculer comme supplément 5% de déchets en plus soit 315 kg de métaux, il faut donc commander 246 kg de cuivre rouge pur et 69 kg d'étain anglais très pur. La

fabrication de la cloche reviendra à 4,50 frs le kg pris à la fonderie de Colmar. Les métaux bruts seront à payer par la commune au gouvernement, au cas où ces métaux nous parviendraient en port dû nous vous ferons payer le prix du port déboursé.

Le 11 mai le maire Dangler écrit en **français** :

« ... les Allemands nous ayant ravi une de nos deux cloches nous sommes obligés de nous faire fabriquer une autre. Dans ce but, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accorder à notre pauvre commune les métaux nécessaires, d'après l'ordre donné dans le bulletin officiel de la sous-préfecture de Haguenau du 7 II 20 N4 34.

Il nous faudrait pour cette cloche à ce que nous dit le fondeur les quantités suivantes ;

246

69

Les métaux seront envoyés à la fonderie de cloches F. et A. Causard à Colmar ».

(Copie de brouillon, l'original étant sûrement à la préfecture.)

Le 28 juillet 1920 le ministère de l'intérieur répond que beaucoup de communes dont les cloches avaient été réquisitionnées ne sont pas en mesure de payer leur remplacement. L'Office de Compensation et de Vérification d'Alsace et de Lorraine s'occupe donc de trouver le montant des compensations par rapport au prix actuel du métal qui est de 7 frs le kilo pour 100 kilos et que les Allemands ayant réglé 350 marks les 100 kilos, la différence donnera donc la somme à verser à la commune. Il est à noter que cette lettre a été traduite en allemand par le pasteur Muller.

Le 17 août le secrétaire d'état aux finances (liquidation des stocks) écrit au maire de Griesbach :

« monsieur le maire, la cession des métaux cuivreux pour le remplacement des cloches des paroisses d'Alsace et de Lorraine ayant été autorisée, sur ma demande par le ministre de la guerre, j'ai l'honneur en réponse à votre lettre du 11 mai de vous faire connaître que je pourrai vous céder : 246 kg de cuivre rouge en ceintures et barrettes (des boucles de ceinturons et les barrettes de l'armée allemande) à 364 frs les cents kilos, 69 kg d'étain à 9 frs le kilo réduction de 30% comprise cours du 1^{er} août. L'avis de cession de cuivre arrive début septembre ».

Le 12 septembre le maire Rheinhardt (il a remplacé le maire Dangler le 4 mai 1920) demande au percepteur, vu que la commune n'a pas d'argent, s'il peut régler la somme de 1516,74 frs à Paris en utilisant la somme venant de la compensation de l'administration allemande et qui était placée. Réponse du percepteur : *« vu que la somme est placée en emprunt de guerre, si la commune n'a pas d'argent qu'elle fasse un emprunt ».*

Par délibérations du conseil municipal du 17 octobre 1920 où étaient présents le maire Reinhardt les conseillers municipaux Kinderstuth, Gross, Dangler, Rheinhardt, Hiff, Marx, Urban, absents

excusés Jaeger, Mallo, de faire un emprunt de 1516,74 au taux de 5% qui sera couvert par une quête au sein de la commune.

Trois jours après le sous-préfet retourne la délibération sans approbation, il ne constate pas la nécessité d'un emprunt dans le cas présent. La cloche devant être payée par une quête il conseille de faire cette quête, et de la déposer à la caisse communale pour en tirer des intérêts jusqu'au paiement de la cloche. Le 4 novembre le maire répond au sous-préfet qu'une quête rapportera sûrement plus le jour où les cloches seront là.

Le 5 septembre le Colonel Dandelot, commandant le Parc d'Artillerie de Vincennes envoie au maire l'ordre de reversement au trésor de la somme de 896,74 frs représentant la valeur de 246 kg de cuivre en ceintures et barrettes que le parc doit livrer à M. Causard fondeur à Colmar en exécution des prescriptions de l'avis de cession N°E.V1989/A du 4 septembre 1920. Cette somme doit être versée dans une caisse du Trésor Public avant livraison du cuivre.

Par lettre du 6 novembre le Service des Fabrications de l'Aviation prévient le maire de l'ordre du reversement à la commune de la somme de 621 frs, représentant à valeur de 69 kg d'étain à 9 frs le kg et que dès le reversement de cette somme à la caisse du receveur des finances le Service des Fabrications de l'Aéronautique ne pouvant pas recevoir directement l'argent des cessionnaires et dès réception des récépissés et de la déclaration de versement, les ordres nécessaires seront donnés au service intéressé pour que les matières indiquées soient mises à disposition.

Le versement au trésor a été fait le 10 décembre et l'étain sera livré par les Ets Lorraine Dietrich et Cie.

Le 8 novembre le sous-préfet écrit au maire :

« ... les raisons exposées dans votre rapport du 4 novembre courant ne peuvent pas me convaincre de la nécessité d'un emprunt. Le produit de la quête restera toujours aléatoire autant après la livraison de la cloche qu'aujourd'hui. Comme résultat final, la commune sera contrainte de payer le déficit entre le produit de la quête et le prix de la cloche. Comme il est à prévoir qu'il ne s'agira que d'une somme relativement minime, celle-ci pourra être imputée à un crédit extraordinaire ».

Le 23 novembre Reinhardt Georges (peut être le père du maire Reinhardt) prête à la commune la somme de 1517,74 frs à un taux de 4,5 % pour acheter le cuivre et l'étain pour la cloche (896,74 frs pour le cuivre 621 frs pour l'étain).

Cette même année, catastrophe : la petite cloche à force de travailler seule s'est fêlée, il faut donc, soit la réparer soit la remplacer.

Le maire Rheinhardt écrit au sous-préfet que les 1 500 mark payés par le gouvernement allemand

ne suffiront pas pour régler les frais vu que ceux-ci vont monter à au moins 6000 frs et qu'il est impossible de couvrir cette somme par une souscription. Il demande donc au sous-préfet une aide du fond de compensation.

Le 20 décembre le Service des Fabrications de l'Aviation n'a toujours pas reçu le récépissé et la déclaration de versement des 621 frs pour l'étain et demande au maire de faire une nouvelle demande auprès du trésorier payeur du département.

Le 23 mars 1921 le maire pour l'instant encore Rheinhardt Georges écrit au colonel Séguin que bien qu'ayant versé la somme de 621frs pour la cession de l'étain au Trésorier Payeur Général de Strasbourg, l'étain n'a toujours pas été livré.

Le 26 avril le Lieutenant Colonel Séguin, Directeur du Service des Fabrications de l'Aéronautique répond au maire que les 69 kg d'étain cédés à la commune ont été expédiés à Monsieur Causard le 15 mars 1921.

Le 26 mai 1921 Causard indique que 246 kg de cuivre pur et 69 kg d'étain sont arrivés, il demande si l'instituteur peut contrôler la tonalité de la petite cloche et si le sacristain peut mesurer le berceau de ladite cloche et contrôler le marteau, ceci afin d'éviter les frais de déplacement pour envoyer quelqu'un de Colmar.

Le 2 juin 1921 Causard demande au maire de faire signer le contrat de fonte de la cloche et de son installation par le conseil municipal, de le faire enregistrer pour l'inscrire dans le livre des commandes. A partir de là l'affaire se met à trainer. Après une relance du maire de la commune les Ets Causard répondent au maire (Urban Henri depuis le 28 juillet 1921, il restera en poste jusqu'au 1^{er} juin 1928) le 24 novembre 1922 qu'il faut patienter car d'autres communes ont passé commande avant et doivent être servies en priorité.

Par une lettre du 18 septembre 1923 les fonderies Causard signalent au maire que :

« ... la petite cloche ne peut être réparée, mais doit être refondue (sont-ils passés à Griesbach ? aucun document ne l'atteste). La nouvelle cloche aura à peu près 205 kg et un diamètre de 0,69 m, elle vous reviendra déduction faite du métal de l'ancienne et déduction de 5% de déchet de fonte à 1 483,50 frs. Nous pouvons couler et livrer cette cloche en même temps que la grande ».

Le 23 septembre le maire écrit au sous-préfet : *« ... la commune de Griesbach a commandé au printemps 1921 chez Monsieur Causard à Colmar une cloche pour remplacer celle dérobée par le gouvernement allemand. Par une délibération du 26 octobre 1919 le conseil municipal avait décidé d'affecter pour le paiement de cette cloche la somme donnée par le gouvernement allemand pour indemnisation.*

Mais la commune ne sait pas où se trouve cette somme de 1500 Mark et si cet argent est à la disposition de la commune en francs. De plus la cloche restante étant fêlée elle doit être remplacée, pour réduire les coûts elle doit être fondue en même temps que la cloche volée, ceci va occasionner à la commune une dépense d'au moins 6000 frs, somme impossible à couvrir par une quête. Le maire estime que la moitié de la somme pourra être collectée pour couvrir le reste la commune demande donc d'utiliser le Betriebsfond (budget de fonctionnement) pour financer le reste ».

Le même jour Causard renvoie l'accusé de réception du contrat pour la nouvelle cloche ainsi que les inscriptions nécessaires.

Réponse du sous-préfet le 25 septembre :

« ...en me référant au rapport ci-inclus de M. Halter en date du 24 septembre, je vous prie de bien vous mettre en rapport avec M. le receveur municipal et de me présenter ensuite une délibération du conseil municipal à laquelle devra être joint un contrat passé avec la fonderie de cloches ».

Rapport de M. Halter : « La Société Générale de Banque a versé le 29 octobre 1917 à la perception de Mertzwiller 25 900 mark pour les cloches et les tuyaux d'orgues de sa circonscription. De cette somme, 1500 revenaient à Griesbach, pour une cloche d'une valeur réelle de 1 316 mark. Le 14 mai 1919 la commune de Griesbach a reversé à la banque la différence entre la somme reçue en avance et la valeur réelle de la cloche confisquée c'est à dire 184 mark ou 230 francs ».

Nouvelle réponse du Sous-Préfet le 9 octobre suite à l'envoi des dossiers demandés :

« j'ai l'honneur de vous retourner le dossier en vous faisant connaître que je ne saurais approuver la délibération ci-jointe, aucun crédit n'étant prévu ni au budget principal ni au budget complémentaire. La commune, d'autre part, ne dispose pas d'autres ressources, puisque le budget est équilibré sans excédent ».

Le 5 octobre de la même année suite à la visite du maire à Colmar, le fondeur renvoie le contrat pour la petite cloche en Ré pour signature et enregistrement en demandant à quelle gare il faudra livrer les cloches.

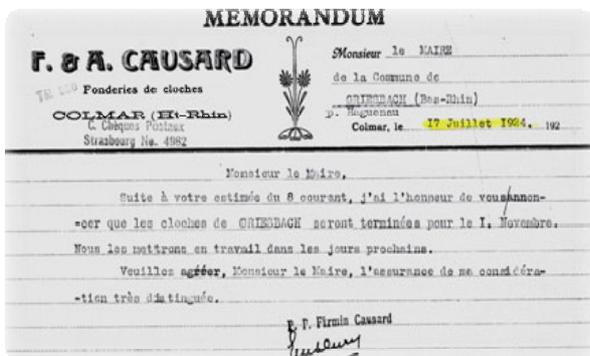
Suit un silence de plusieurs mois.

Le 17 juin 1924 sûrement en retour d'une demande de Griesbach, Causard écrit au maire, cette fois en **français et à la machine** :

« ... en raison de ce que le marché des métaux offre actuellement un peu plus de stabilité nous allons pouvoir cet été prendre enfin en travail les 2 cloches de Griesbach.

Croyez bien, Monsieur le maire, que toutes les fluctuations de prix que nous avons eues ces derniers temps n'étaient pas très agréables pour nous non plus.

Plusieurs communes sans doute ont payé jusqu'à frs : 16.- par kg mais la plupart ont préféré attendre des temps meilleurs. Ceci nous était pénible, croyez bien de demander ces prix et de nombreuses communes se réjouissent d'avoir un peu attendu pour obtenir leurs cloches à meilleur compte. Le prix actuel est cependant frs : 12,75. -
 – Mais nous vous avertirons quand nous commencerons notre travail, du prix du jour ».

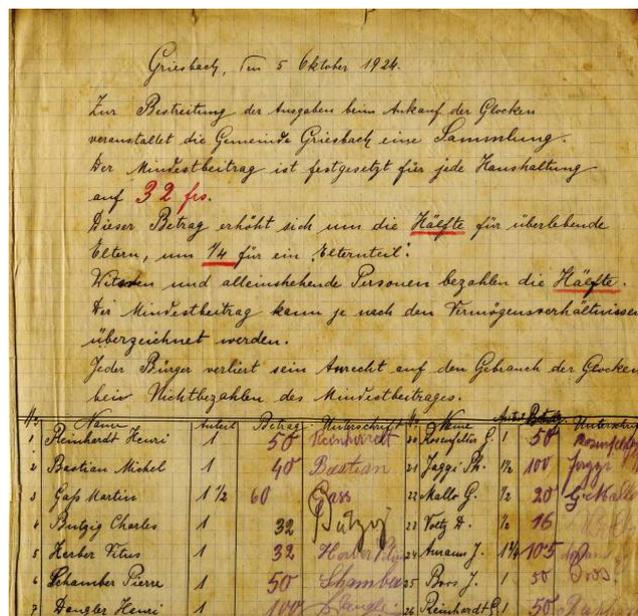


Nouvelle lettre de Causard le 17 juillet 1924 :
 « ... suite à votre estimée du 8 courant, j'ai l'honneur de vous annoncer que les cloches de GRIESBACH seront terminées pour le 1^{er} novembre. Nous les mettrons en travail dans les jours prochains. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée. »

Nouvelle lettre le 30 septembre :
 « ... Nous avons acheté le métal pour fondre votre cloche en Ré dont le travail se poursuit activement. Le prix du métal nous force à demander actuellement frs : 13.- par kilo pour cette cloche. Au mois de mars et avril derniers nous avons dû tarifier nos cloches à frs : 16. - ».

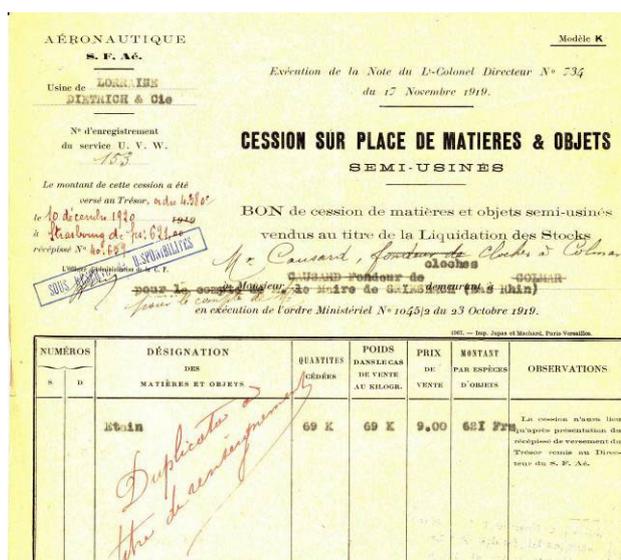
La solution pour payer les cloches est trouvée en octobre : en effet le conseil municipal lance le 5 octobre une souscription avec obligation pour chaque foyer de participer à la hauteur d'une somme minimale prédéfinie, 32 frs par foyer augmentée de la moitié pour les parents soit 1/4 par parent survivant, les veuves et les personnes seules payeront la moitié. Ceux qui ne payeront pas perdront le droit aux sonneries de cloches. Donc pas de cloches pour le baptême, ni pour le mariage ni pour l'enterrement. Après la mise au pas de huit récalcitrants la souscription permet de collecter 5539 frs ce qui permet avec la somme reçue de l'indemnisation de la réquisition de payer les cloches et de rembourser à Reinhardt Georges fils la somme de 1517,74 frs plus les intérêts à 4,5 % soit 273 frs que son père avait prêtée à la commune le 25 novembre 1920.

Enfin le 12 décembre les deux cloches partent de Colmar pour la gare de Mertzwiller ; elles font 536 kg soit 341 kg pour la grande et 195 kg pour la petite. Dans l'avis d'expédition, Causard précise :
 «... il faudra les manipuler avec précaution et surtout ne pas utiliser de leviers ou d'outil en fer mais uniquement en bois pour ne pas les abîmer,



Souscription

l'outillage pour les mettre en place suivra par un prochain envoi, merci de nous prévenir de l'arrivée du matériel de levage pour que nous puissions envoyer un monteur ».



Cession d'étain



Tare au départ de Colmar

On n'a aucune date de l' "Abholung" (mot utilisé en Alsace pour les nombreuses réceptions et accueils de cloches) des cloches à la gare de Mertzwiller, mais une facture d'achat de dragées payée par la mairie à la fabrique de confiserie Louis Knecht de Haguenau datée du 17 décembre donne une indication.



L'Abholung, est un grand jour de fête, les habitants accompagnent les cloches de la gare de Mertzwiller à Griesbach, le char, les vélos, les chevaux sont décorés, 20 kg de confiseries sont distribués.

Les cloches sont là, mais toujours pas d'outillage ; le 22 décembre comme réponse à un courrier du maire pour se plaindre de ce retard, Causard répond : « ... l'outillage est en ce moment à Weinbourg, mais nous ne pouvons aller plus vite, les cloches devant être mis en place l'une après l'autre ».

Le 13 janvier 1925 toujours pas d'outillage qui d'après Causard se trouve normalement à Ingwiller où le maire de Sparsbach doit le récupérer pour monter les cloches de son village, il a déjà écrit deux lettres au maire de Sparsbach mais elles sont restées sans réponse. Le maire de Sparsbach devait envoyer l'outillage soit chez vous soit chez nous pour l'instant il n'a rien fait et nous sommes sans nouvelles c'est donc uniquement la faute du maire de Sparsbach si vos cloches ne sont pas accrochées, nous sommes donc complètement innocents. Nous n'avons ici plus aucun outillage. Si néanmoins vous pouvez mettre à notre disposition une corde de chanvre de 120 m et un palan, nous pouvons vous envoyer un monteur, nous regrettons de ne pouvoir intervenir mais ceci est la faute du maire de Sparsbach.



Dans une lettre non datée le maire de Griesbach plutôt remonté :

« ... depuis quatre semaines nous sommes en possession des cloches, le retard pris pour la mise

FABRIQUE DE CONFISERIE
 Spécialité de Nougats
 et de Sujets Meringue
LOUIS KNECHT
 Articles pour Pâques, Noël, Foires et Fêtes
 36, Rue de la Redoute 36
HAGUENAU (Alsace)
 Compte de Banque : Ch. Stahling, L. Valentin, Haguenau
 Chèques Postaux : C. C. 3108, Strasbourg
 Filiale: Rue St. Georges No. 3
 Haguenau, le 17. 12. 1924

Mairie de Griesbach

NOMBRE DE		Boîtes fer	Boîtes fer	Boîtes fer	Poids net	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Prix de l'unité	TOTAL	
Boîtes carton								Frs.	C.
	5					Kg. Sésame-Lobanien	550	27	50
	5					" " Pagés-Liquoreux	7	35	-
	5					" " amandées	8	40	-
	5					" " spésiaux	9	45	-
								147	50
						200 francs	ab	15	-
								142	50

50c

en place n'est pas compris par la population, on retarde de dimanche en dimanche la bénédiction des cloches, nous avons donc décidé de faire cela le dimanche 18 janvier. Si les cloches ne sont pas en place le vendredi à 12 heure ce n'est plus la peine de venir et nous en tirerons les conclusions, depuis quatre années que cela dure et les quatre dernières semaines sont de trop, vous jouez avec la patience des gens et nous n'avons pas besoin de cloches pour les mettre dans la cave de l'école, donc les cloches seront-elles montées vendredi oui ou non.

Le 10 février le maître forgeron Michel Sohn de Mietesheim facture à la commune la fourniture de fer, de vis et d'écrous pour le berceau des cloches. Seraient-elles en place ? Il n'y a aucune date dans les archives communales ni d'ailleurs de facture pour les cloches.

Point final à cette longue affaire par un courrier du 1^{er} avril, ce n'est pas une farce. À l'époque peut-être plus que de nos jours un sou est un sou. Causard écrit au maire :

« Monsieur le maire, je viens de remarquer que vous avez déduit frs : 16,70 de ma facture du 5 février. Il résulte du contrat que vous devez payer



un port d'outillage ; comme vous n'avez pas payé celui de départ, celui d'arrivée vous incombe. J'espère donc que vous voudrez bien me faire parvenir ces frs : 16 ,70 et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées ».

Le chapitre est-il enfin clos ? Non.

Nouvelle guerre, nouvelle réquisition des cloches, après les révolutionnaires de 1793, l'Allemagne du Kaiser, voilà que l'Allemagne de Hitler fait main basse sur les cloches de l'Alsace-Lorraine annexée. Cette fois la grande cloche descendue du clocher (à une date indéterminée, mais probablement en 1944), passe sans problème la fin de la guerre et deux libérations du village bien au chaud dans la cave de l'école. L'envahisseur vu l'avance rapide des américains n'avait pas eu le temps de la transporter en Allemagne.

Le 12 janvier 1947 le maire Schneider Joseph contacte par courrier les Ets Causard pour remonter la cloche. Le fondeur demande par retour de courrier :

« ... quel est environ le poids de la cloche à replacer dans le clocher. Est-ce bien une cloche de 350 kg ? Pouvez-vous me dire aussi, si le montage se fait par l'extérieur de la tour ou par l'intérieur. Dès que j'aurais ces renseignements, je vous ferai envoyer un outillage. Mon spécialiste se rendra ensuite chez vous ».

Le 13 mars 1947 Causard prévient la commune, que par l'entremise de la maison de transports Auto-Transport une caisse d'outillage de 175 kg part ce jour de Colmar pour Griesbach.

La date de mise en place de la cloche n'est pas connue, mais le 19 novembre 1947 le conseil municipal vote les crédits nécessaires pour régler la facture.

Enfin les cloches de Griesbach peuvent officier en paix pour le plus grand bonheur des habitants du village.

Daniel Muckensturm

Janvier 2013

Sources :

Archives municipales de Griesbach – *les traductions ont été faites dans le respect de la forme et des tournures de phrases de l'époque.*

Photo : Daniel Muckensturm



La grande cloche

Photo : Daniel Muckensturm



La petite cloche

Inscriptions sur la grande cloche :

GRIESBACH BAS-RHIN 1924 MAIRE URBAN HENRI ADJOINT KINDERSTUTH ALOYSE GLORIA IN EXCELSIS DEO.

Inscriptions sur la petite cloche :

GRIESBACH BAS-RHIN 1924. GLORIA IN EXCELSIS DEO. MAIRE RHEINHARDT GEORGES. MAIRE REINHARDT GEORGES ADJOINT KINDERSTUTH ALOYSE KIRCHENRATS MITGLIEDER M M CUNTZ FREDERIC URBAN HENRI.

Les inscriptions sur les cloches ne correspondent donc pas aux souhaits du curé Sonntag.